

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE LACANAU

LACANAU

N° 19 - LE JOURNAL - Été 2006

En équipe avec l'ONF

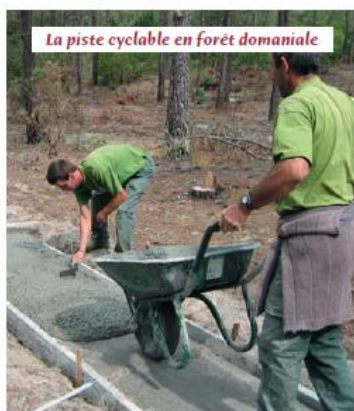
Chaque année, des conventions sont signées avec l'Office Nationale des Forêts pour la réalisation de travaux d'entretien concernant :

- a) les équipements d'accueil touristique communaux (Plans Plage nord et sud),
- b) les pistes cyclables implantées en forêt domaniale, c) les équipements touristiques en forêt domaniale (Plans Plage super sud)

Les premiers concernent les espaces dunaires et forestiers selon des plans plages mis en place en 1980 par la MIACA (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine) pour concilier accueil, sécurité et protection de l'environnement. Il s'agit des parkings, aires de pique-nique, pôles d'accueil, sentiers et caillebotis, ainsi les pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) fermées au public mais permettant l'accès des pompiers, des ambulances et des MNS, les forages DFCI et les aires d'hélicoptère.

La protection de l'environnement inclut la réalisation des sentiers et clôtures pour éviter un piétinement diffus, des pieux de délimitation bordant les parkings pour éviter la pénétration des véhicules en forêt, et des travaux de renforcement des milieux dunaires et forestiers tels le reboisement ponctuel, la couverture de branchages et la revégétalisation des zones dunaires, des plantations d'accompagnement paysager aux abords des aires d'accueil.

Les travaux réalisés par l'ONF concernent des réparations et la pose de clôture, l'entretien de chemins et des tra-



La piste cyclable en forêt domaniale



Se doute-t-on des efforts déployés tout au long de l'année sur les plages ?

vaux dunaires (pose de filets, couverture de genêts...) et la propreté du site. Ils sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune et l'enveloppe se monte à 76.200 euros HT. La commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général de 17.860 euros pour les deux plans plages nord et sud.

Le programme départemental de pistes cyclables a constitué un atout supplémentaire avec 300 km de réseau en Gironde, dont 190 km en forêt domaniale littorale. Pour leur entretien, l'enveloppe est de 48.400 euros HT, dont 15.100 euros de subvention départementale.

En outre, pour l'entretien et l'amélioration des équipements touristiques en forêt domaniale, l'O.N.F. propose un programme de travaux d'un montant de 87.800 euros HT.

Le nettoyage des plages

Les communes littorales du Médoc sont regroupées en un Syndicat Intercommunal pour le Nettoyage des Plages Aquitaines (SINPA), dont la vocation est le nettoyage mécanique des plages d'avant saison (de mars à mai).

En 2004, le Conseil Général a établi une «Charte qualité du nettoyage des plages littorales» pour encourager les communes à pratiquer un nettoyage manuel

respectant au mieux l'équilibre biologique et sédimentaire de la plage. Il accorde un appui financier.

La Commune vient de recevoir à nouveau 18.414,73 euros du FIPOL, suite au naufrage du Prestige, soit au total 30% du montant estimé du préjudice.



Corniche de la Meyjande

La Commission Voies et réseaux a retenu dans son programme 2006, la réfection de la Corniche de la Meyjande réalisée de mai à juillet et confiée à l'entreprise Sanz : reprofilage de la voirie et pose d'enrobé sur la chaussée, reprise des bordures, traitement des purges de chaussées, remise à niveau des regards d'assainissement et la réalisation de puisards.

Compte tenu de la longueur de cette voie (1650 m), les travaux sont divisés en deux tranches dont la tranche ferme sur 900 m, réalisée et une tranche conditionnelle sur 750 m.

Front de mer

Le cordon dunaire bordant le front de mer subit régulièrement des dégradations provoquées par les intempéries, les mouvements naturels de l'océan et la divagation des personnes. Afin de traiter ce site, la Municipalité a confié le pro-

gramme d'aménagement à l'Office National des Forêts. Il s'agit de créer un parterre paysager, de végétaliser la dune, et de stabiliser le talus frontal. Les travaux comportent la mise en place de végétaux, l'arrosage au goutte à goutte, la plantation de gourbets et d'armoise, la couverture du talus avec filets biodégradables. La protection est assurée par des brise-vent, des ganivelles et une palissade en brande pour éviter le passage des personnes. Les Services Techniques ont réalisé les descentes de plage en bois, et seront chargés de l'entretien du site.